

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Table des matières

1	Contexte général	2
2	Situation financière 2011 à 2024 et projection 2025	4
2.1	La section de fonctionnement	4
2.1.1	Les ressources de fonctionnement	4
2.1.1.1	Contributions, dotations et participations	4
2.1.1.2	Ressources propres	5
2.1.1.3	Autres recettes	6
2.1.2	Les dépenses de fonctionnement	6
2.1.2.1	La masse salariale	8
2.1.2.2	Le personnel	10
2.1.2.2.1	Régime indemnitaire	10
2.1.2.2.2	Durée du travail	10
2.1.2.3	Conventions avec la ville d'Aix.....	11
2.1.2.4	Les bourses	13
2.1.2.5	La dette	14
2.1.2.6	Synthèse.....	14
2.2	L'investissement.....	14
2.2.1	Les dépenses d'investissement.....	14
2.2.2	Les recettes d'investissement	15
2.2.3	Capacité d'autofinancement.....	16
2.3	Ratios, capacité financière.....	16
2.3.1	Ratios budgétaires	16
2.3.1.1	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.....	16
2.3.1.2	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.....	17
2.3.2	Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)	18
3	Situation en 2024.....	19
3.1	Section de fonctionnement	19
3.2	Section d'investissement	21
4	Les orientations 2025	22
4.1	Définition des priorités 2025	22
4.1.1	En section de fonctionnement	22
4.1.1.1	Les recettes	24
4.1.1.2	Les dépenses	27
4.1.2	En section d'investissement.....	29
4.1.2.1	Recettes	29
4.1.2.2	Dépenses.....	31
5	Tendances budgétaires et grandes orientations de l'école	33

Préambule

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directions budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales, etc...,
- Une analyse de la situation financière de l'établissement,
- Les perspectives pour 2025.

1 Contexte général

L'école supérieure d'art, auparavant service municipal de la ville d'Aix-en-Provence, est un EPCC depuis 2011. Son fonctionnement était resté lié à la Ville, notamment par une convention de mise à disposition de services. L'établissement a acquis son autonomie administrative complète en 2019. Celle-ci a entraîné de profonds changements dans la façon d'administrer et d'entretenir l'école.

L'ESAAix fait partie du réseau de 45 écoles supérieures d'art et de design sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Parmi elles, 33 sont des écoles territoriales à la fois ancrées au cœur de la vie locale et tournées vers le territoire national et l'international, véritables fenêtres vers la culture et l'art.

Cependant, depuis quelques années, malgré les contributions des collectivités territoriales membres fondateurs, ces écoles territoriales sont soumises de plein fouet à l'augmentation de leurs charges (inflation, augmentation des charges de personnel liée au GVT, à l'augmentation du point d'indice...). L'Etat ne les finance, en moyenne, qu'à hauteur de 10% de leur budget, sans réévaluation notable du montant de ses contributions.

De par leur mission première qui est l'enseignement supérieur, la masse salariale constitue la part la plus importante de leurs dépenses. Celle-ci a connu une augmentation constante compte tenu du GVT (Glissement vieillesse technicité : variation de la masse salariale à effectif constant du fait de l'évolution de carrière des agents). De surcroît, depuis 2022, cette augmentation est accentuée par les modifications des grilles indiciaires et la forte augmentation du point d'indice, et certainement, à partir de 2025, par l'augmentation du taux de cotisation patronale de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL).

Cette situation alarmante, résultat de la conjoncture, concerne la plupart des écoles supérieures d'art territoriales, qui se trouvent en grande difficulté financière ; certaines étant même en cours (Valenciennes) ou menacées de fermeture (Chalon-sur-Saône).

L'Etat a été alerté à plusieurs reprises par les présidents des écoles d'art et par l'Andéa (Association nationale des écoles d'art) sur ces difficultés et sur la différence de traitement et de financement de l'Etat entre les écoles nationales et les écoles territoriales.

En 2023 et en 2024, une aide exceptionnelle a été intégrée dans la loi de finances, mais elle n'est pas suffisante pour sécuriser durablement l'ensemble des écoles territoriales qui l'ont perçue. Par ailleurs, elle ne bénéficie d'aucune garantie de pérennité. Ainsi, bien que l'ESAAix ait perçu une dotation complémentaire de 50 000€ (DRAC) et une subvention exceptionnelle de la ville d'Aix de 16 000€ (destinée à compenser partiellement les difficultés financières notamment dues aux révisions de loyer) en 2024, les contributions de ses membres fondateurs sont globalement constantes.

C'est dans ce contexte que l'ESAAix est elle aussi touchée de plein fouet par la crise économique internationale, ayant pour conséquence de fortes hausses des prix, notamment ceux de l'énergie et des matières premières. Le montant des dépenses obligatoires et des charges incompressibles augmente et chaque année, il devient plus difficile d'équilibrer le budget.

De plus, la non-adoption du projet de loi de finances crée des incertitudes et une instabilité au niveau des financements des collectivités locales et des services de l'Etat qui rejaiilli sur les EPCC.

Ainsi, malgré une gestion rigoureuse et une vigilance financière, tendre vers l'équilibre budgétaire depuis 2023 a nécessité de nombreux arbitrages budgétaires, impactant le fonctionnement global de l'établissement et la pédagogie. Il en sera de même pour l'exercice budgétaire 2025.

Selon les statuts de l'établissement, le budget doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

Ceci présente l'avantage d'engager le processus budgétaire avec le plus d'anticipation possible, de débiter l'exercice budgétaire avec un budget primitif et ainsi d'avoir la possibilité de connaître et d'appliquer les stratégies budgétaires dès le premier mois de l'année.

En revanche, cela a l'inconvénient de devoir construire ce dernier sans avoir de vision certaine du résultat de l'exercice précédent ; le dernier trimestre étant une période de forte activité budgétaire (rentrée universitaire) et de ne pas avoir encore tous les éléments, notamment ceux qui découlent du budget des contributeurs et partenaires financeurs.

Ainsi, afin de construire un budget au plus juste dans un contexte financier contraint, le conseil d'administration a validé le report du vote du budget primitif 2025 afin de disposer du résultat 2024.

2 Situation financière 2011 à 2024 et projection 2025

A noter :

L'exercice 2024 étant clôturé, les montants du réalisé 2024 sont définitifs.

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les ressources de fonctionnement

Une des particularités des EPCC est que leurs ressources sont principalement composées de contributions des membres fondateurs et de subventions.

Pour l'ESA, elles s'élèvent à plus de 92 % des recettes totales de fonctionnement en 2024.

2.1.1.1 Contributions, dotations et participations

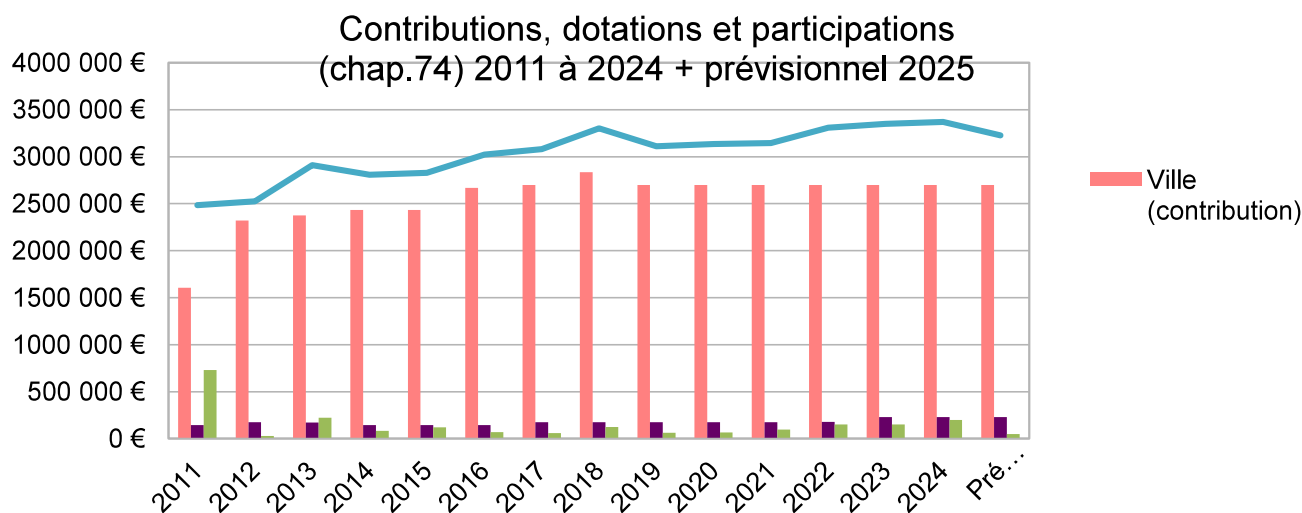
En 2024, la contribution de la ville d'Aix représente 86,22 % du montant total des dotations et participations, soit environ 79,91% de la totalité des recettes.

Les autres contributions proviennent :

- ✓ de l'État (DRAC) :
 - contribution annuelle pour le fonctionnement général de l'école (soit 6,80% des recettes totales de fonctionnement)
 - subvention pour le laboratoire de recherche Locus Sonus Vitae
- ✓ de l'Agence Erasmus+

Des subventions ou participations ponctuelles s'ajoutent à ces recettes :

- ✓ de l'État (DRAC) :
 - aide à la mobilité internationale
 - aide à la professionnalisation (Culture Pro)
 - aide à un programme pédagogique et de proximité
 - subvention du dispositif « Rouvrir le monde »
- ✓ de la ville d'Aix :
 - Subvention Biennale 2024
 - Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2024
- ✓ de l'Europe : programme Europe Creative
- ✓ du CNRS



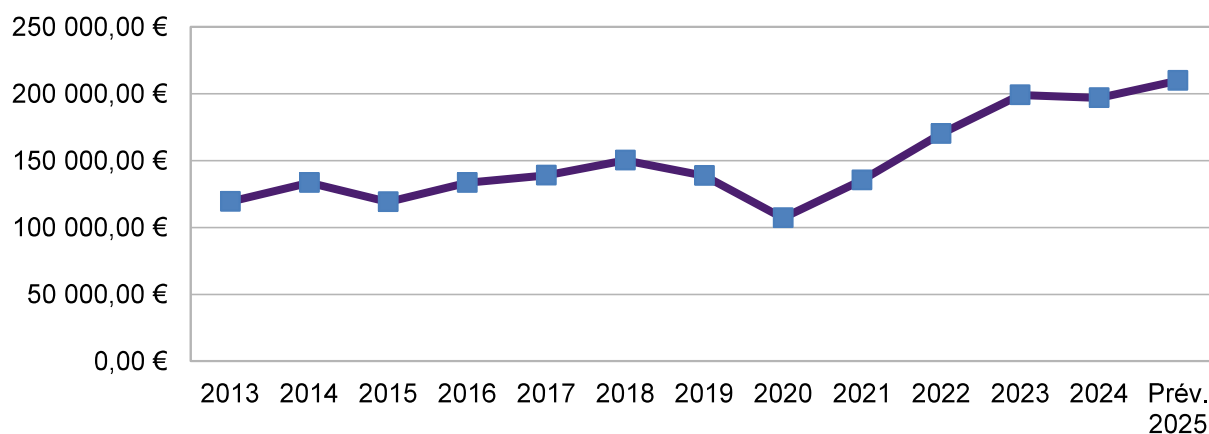
2.1.1.2 Ressources propres

Il s'agit principalement des frais d'inscription à l'école (étudiants et ateliers publics).

Depuis 2022, une politique de développement des cours publics a été mise en place, conformément au projet d'établissement de l'école. Ainsi, de nouveaux cours publics ont été ouverts : photographie numérique et argentique, art thérapie, céramique (partenariat avec l'atelier Buffile), peinture pour enfants et sculpture, volume et espace. Le nombre d'inscrits, en constante augmentation, dépasse, depuis l'année scolaire 2024/2025, les 420 élèves, contre 211 en 2021/2022 et 300 en 2022/2023.

Le montant des droits d'inscription pour les étudiants et pour les cours publics a été réévalué à compter de l'année scolaire 2023/2024 et doit faire l'objet d'une nouvelle augmentation.

Droits d'inscription et remboursements de frais (chap. 70) 2011 à 2024 et prévisionnel 2025 (*pas de données fiables pour 2011 et 2012*)

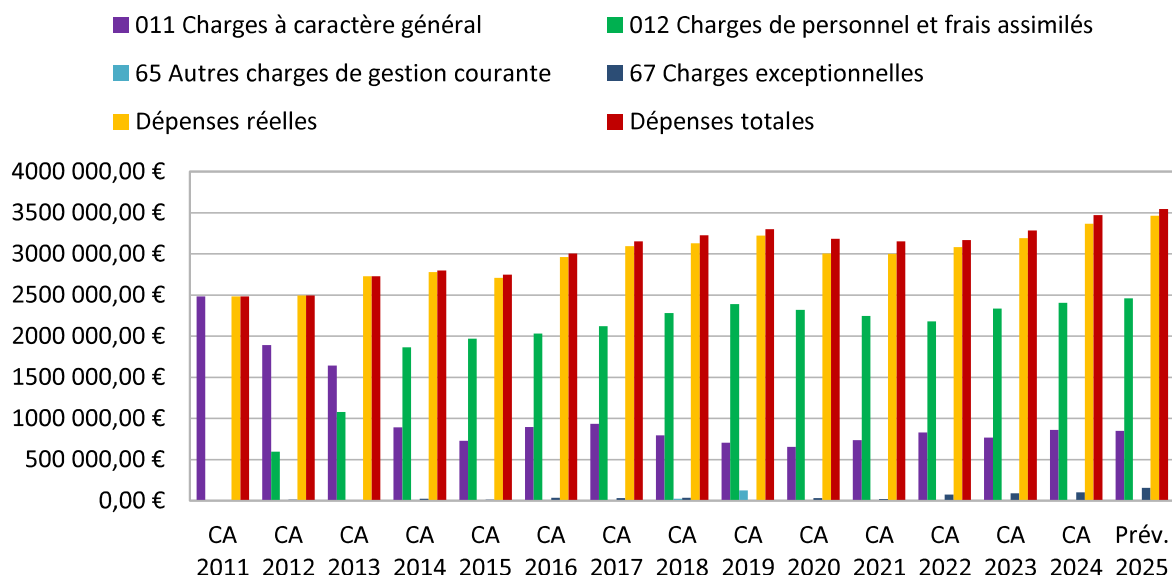


2.1.1.3 Autres recettes

A ces droits d'inscription s'ajoutent les reprises sur subvention, la contribution à la vie étudiante et de campus, la taxe d'apprentissage, les charges du logement de fonction, les redevances des distributeurs de boissons et nourriture et la location des chambres de la villa.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

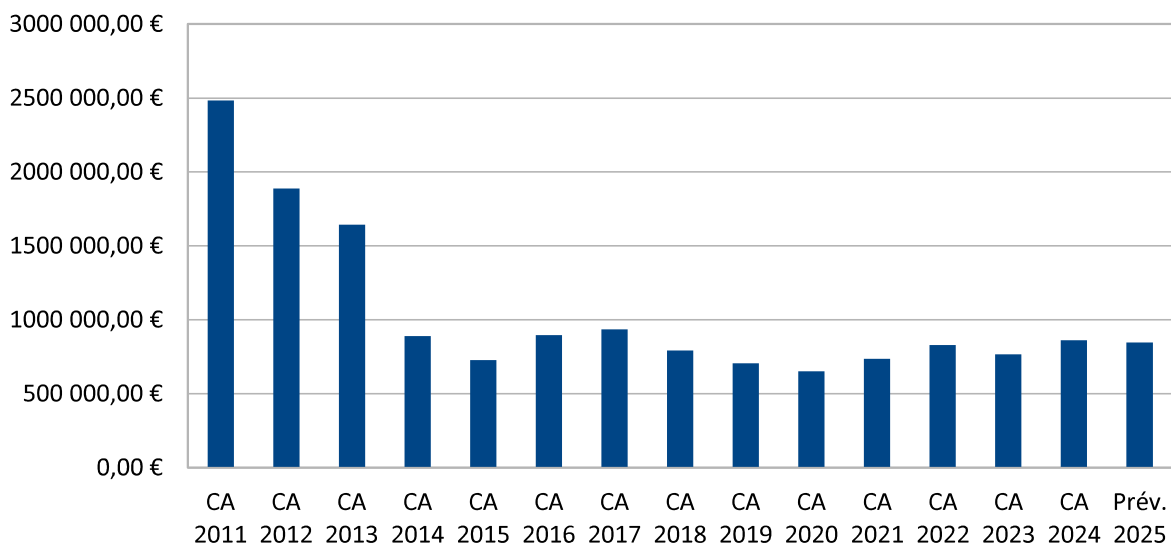
Dépenses de fonctionnement de 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



De 2011 à 2019, les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 34,52 %, ce qui s'explique principalement par une augmentation des charges de personnel et par l'inflation qui, sur ces 9 dernières années, s'élève à près de 10,50 %. En 2020 les dépenses ont légèrement fléchi du fait d'une diminution de l'activité liée à la crise sanitaire, et leur niveau a été maintenu en 2021 et 2022.

On peut constater une hausse des dépenses à caractère général depuis 2023 due à différents paramètres : taux d'inflation, mesures successives d'augmentation des salaires (SMIC, point d'indice) depuis 2022...

Charges à caractère général (Chap. 011) de 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



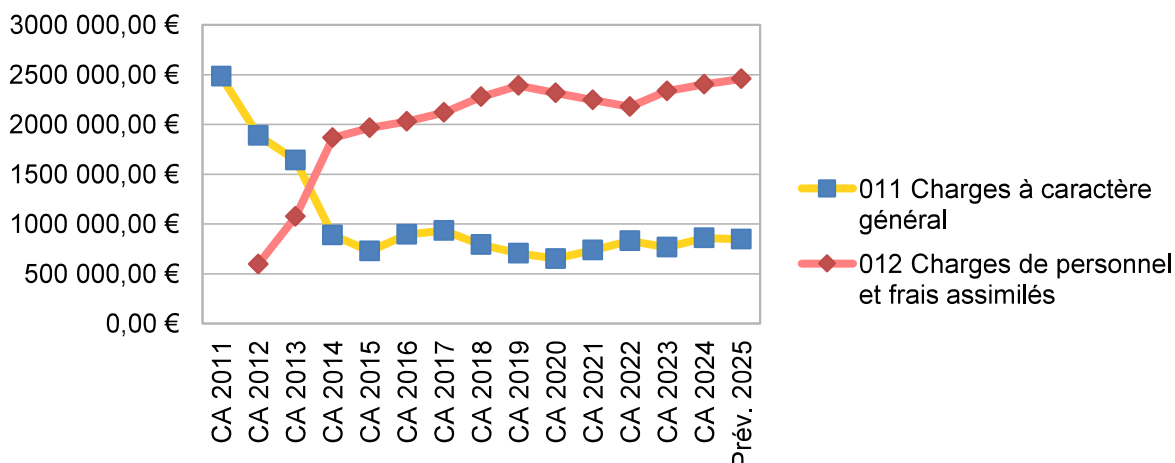
2.1.2.1 La masse salariale

En 2011, année de création de l'EPCC, la majeure partie du personnel de l'établissement était mis à disposition par la Ville. Progressivement, la majorité de ces agents ont demandé leur mutation. Actuellement, il ne reste qu'un agent de la ville mis à disposition.

Le nombre total des agents a également évolué avec la création de postes principalement administratifs et techniques.

Ainsi, à compter de 2014, la répartition entre les chapitres 011 – charges à caractère général et 012 – charges de personnel s'inverse. En effet, lorsque les agents de l'EPCC étaient mis à disposition de la Ville, la facturation de leur rémunération était affectée au chapitre 011.

Comparatif charges à caractère gén. et charges de personnel 2011-2024 + prévisionnel 2025



Les charges de personnel tendent à infléchir vers le haut depuis 2022. Ceci est notamment dû aux effets du GVT, des augmentations du point d'indice, des charges patronales et des modifications des grilles salariales, au renforcement de l'équipe des cours publics, ainsi qu'à la fin de vacances de postes sur toute ou partie de l'année.

Charges de personnel (Chap. 012) de 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



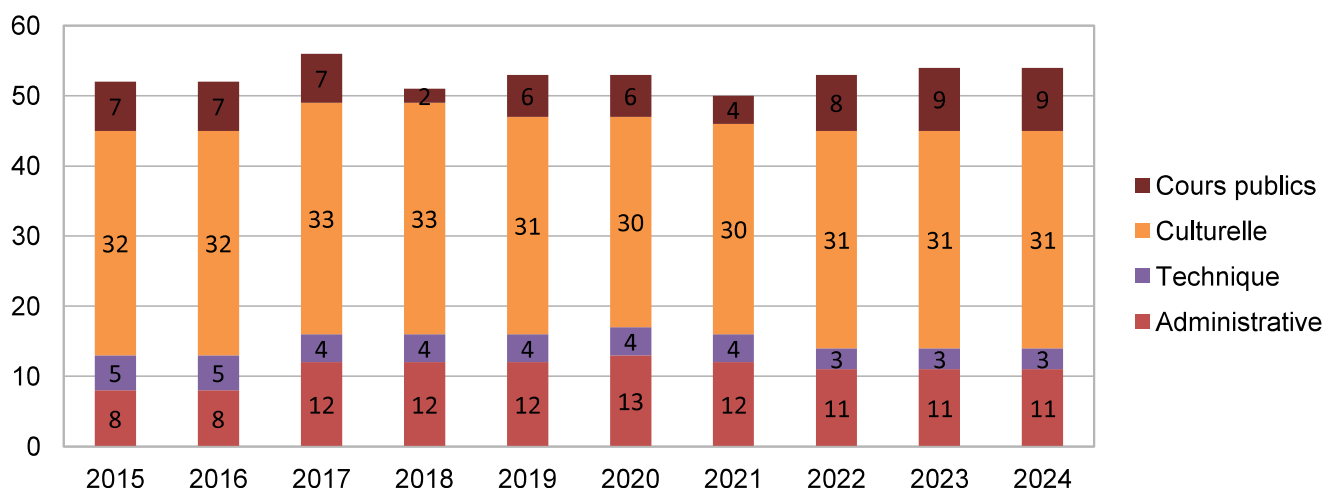
2.1.2.2 Le personnel

Le personnel de l'EPCC est composé, au 31/12/ 2024 :

- de 42 agents sur postes permanents, 2 postes étant en cours de recrutement (effectif stable), dont plus de 73 % d'agents issus de la filière culturelle
- d'un agent mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence
- de 9 agents sur postes non permanents (enseignants des cours publics : contrats de projet)
- de vacataires (modèles vivants, intervenants...)

Six autres agents sont en disponibilité à cette même date.

Etat du personnel par filière (Postes permanents occupés, mis à disposition et contrats de projet) Pas de données au BP/CA avant 2015



2.1.2.2.1 Régime indemnitaire

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au 1^{er} janvier 2020. Le régime indemnitaire est resté globalement stable.

2.1.2.2.2 Durée du travail

Jusqu'en 2018, les agents de l'ESA bénéficiaient des droits à congés légaux, de 5 journées locales et de 2 journées pour ancienneté qui était octroyées par le Maire d'Aix-en-Provence lorsque l'école était un service municipal.

Depuis 2020, afin de répondre aux spécificités de l'école supérieure d'art, basés sur les rythmes particuliers liés aux vacances scolaires et aux importantes amplitudes horaires de travail suivant les horaires d'ouverture de l'école, le temps de travail hebdomadaire des personnels non enseignant est passé à 38h30.

Le temps de travail du personnel de l'école se présente comme suit :

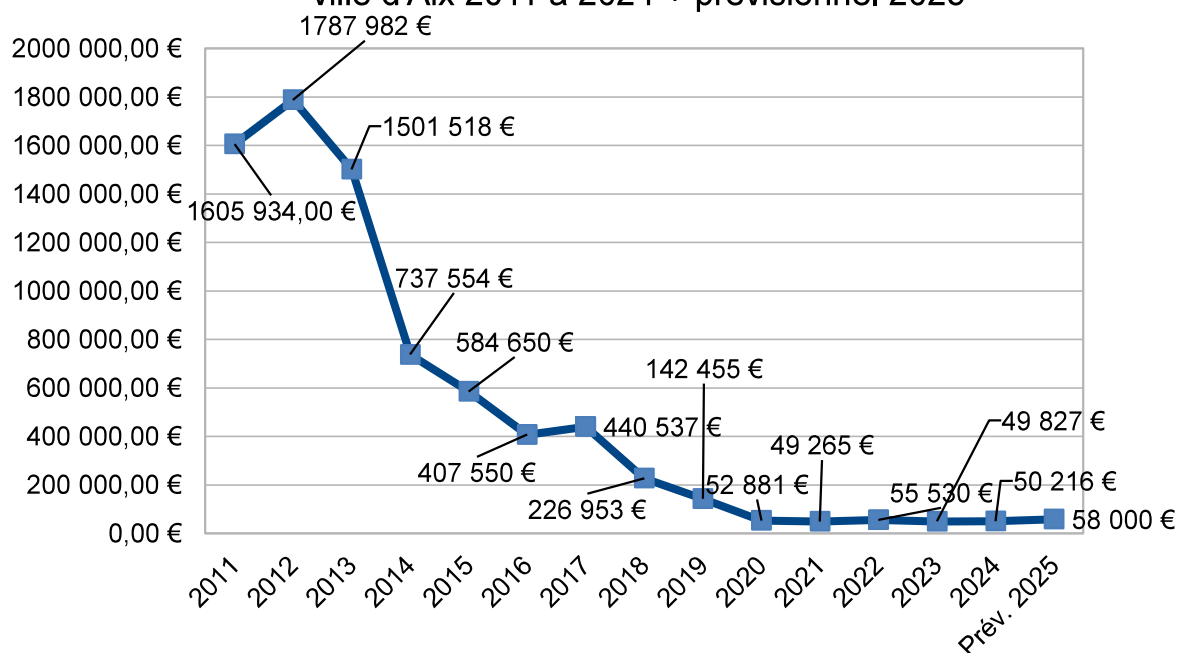
- Administratif & technique : 38h30/semaine ; bénéficient de 25 congés annuels + 19 RTT+ éventuellement 2 jours de fractionnement. Des cycles de travail (vacances scolaires/hors vacances scolaires) ont été mis en place pour l'agent technique et concierge.
- Enseignants : 16h (PEA) ou 20h (AEA) / semaine, bénéficient généralement des vacances scolaires (sauf Toussaint)

2.1.2.3 Conventions avec la ville d'Aix

De 2011 à 2020, une convention de services avec la ville d'Aix a été mise en place afin d'assister la direction dans la gestion administrative et technique de l'école et de lui laisser le temps d'aboutir à une organisation interne satisfaisante, notamment par le biais de recrutements

- 2011 – avril 2017 : Convention de mandat de gestion (Gestion du personnel, des locaux, des marchés publics et du budget par la Ville)
- mai 2017 – avril 2018 : Convention de mise à disposition de services (Prestations de la Ville en matière budgétaire et comptable, informatique, de téléphonie et d'énergie, de ressources humaines, juridique et marchés publics, maintenance préventive et corrective, travaux et entretien des bâtiments, entretien des véhicules, moyens généraux)
- mai 2018 – avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition de services (réduction du champ des prestations assurées par la Ville suite à l'avancement de l'autonomisation de l'EPCC : suppression des volets RH, financiers et informatiques)
- mai 2019 – décembre 2020 : Convention de prestations de services (reprend globalement les mêmes éléments que la convention précédente, à la différence que le remboursement ne sera plus forfaitaire, mais calculé en fonction des services de la Ville réellement utilisés par l'ESA)
- de 2021 à 2023 : Convention de mise à disposition d'un agent en cours et une nouvelle convention de mise à disposition de véhicules devrait être établie.
- Depuis 2024 : Convention d'engagement pour la période 2024-2026

Facturation des mises à dispositions et prestations assurées par la ville d'Aix 2011 à 2024 + prévisionnel 2025

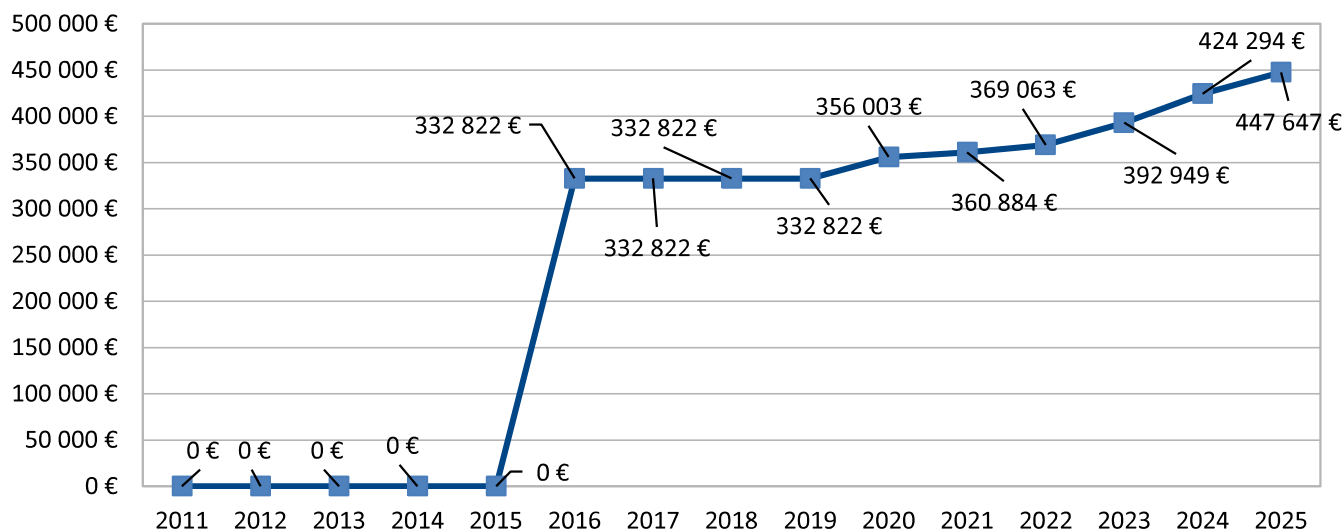


Une convention de mise à disposition des bâtiments moyennant redevance a été conclue entre l'EPCC et la ville d'Aix à partir de 2016.

Il faut souligner l'application de la révision du loyer à partir de 2020 qui a fortement impacté le budget.

En 2024, le loyer, indexé sur l'indice du coût de la construction, s'est élevé à 424 294€, légèrement compensé par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 16 000€.

Evolution du loyer de 2011 à 2025



Par ailleurs, une convention d'engagement a été signée entre la ville d'Aix et l'ESAAix pour la période 2024-2026.

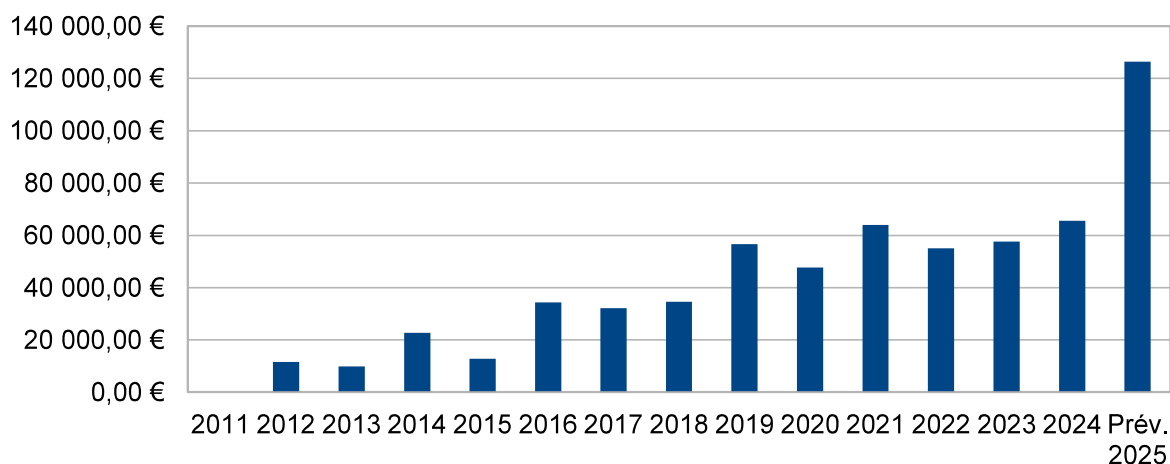
Cet acte formalise des objectifs culturels et d'excellence de l'enseignement artistique, ainsi que les moyens permettant de les atteindre. Les objectifs poursuivis et qui sont fixés, tant pour l'enseignement supérieur que pour les actions culturelles destinées à un large public, s'appuient sur le projet d'établissement de la directrice de l'école en lien avec les orientations de la Ville pour le dynamisme, l'attractivité et le rayonnement de son territoire.

Le suivi des objectifs sera réalisé à travers la collecte d'indicateurs d'activité et de gestion.

2.1.2.4 Les bourses

Il s'agit de bourses versées aux étudiants, mais aussi aux doctorants ou affectées à la mobilité internationale (Erasmus et hors Europe). Elles sont globalement en hausse depuis 2011, à la mesure des crédits reçus par l'école à travers divers appels à projets.

Bourses 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



2.1.2.5 La dette

Sans objet

2.1.2.6 Synthèse

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 39 % au cours de la période 2011 à 2024. Ceci s'explique principalement par l'inflation, l'évolution réglementaire des ressources humaines, les amortissements des immobilisations qui n'existaient pas avant 2014 et qui depuis 2024 sont effectués au prorata temporis et par le fait que l'activité de l'école est en constant développement.

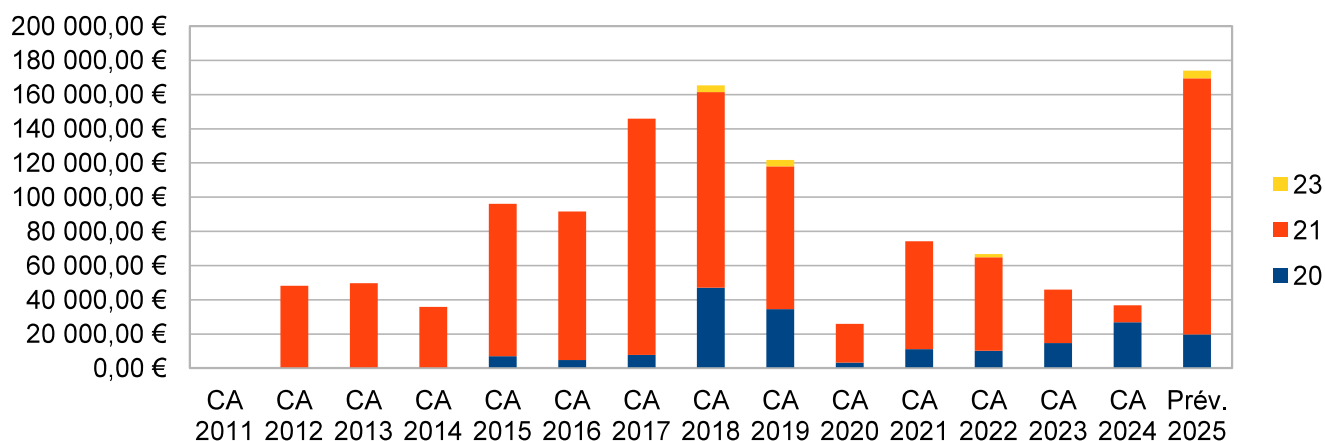
2.2 L'investissement

2.2.1 Les dépenses d'investissement

Si un gros effort a été fait en 2019 afin que l'intégralité de l'enveloppe de 50 000€ destinée à l'équipement des ateliers, contrairement aux années précédentes, soit affectée uniquement à l'enseignement, l'informatique et la régie ayant fait l'objet d'autres inscriptions budgétaires, il n'a plus été possible de la maintenir à ce niveau entre 2020 et 2023 car les dotations aux amortissements avaient diminué. Depuis, les résultats cumulés d'investissement et l'autofinancement vont permettre de dégager une enveloppe plus conséquente.

2023 et 2024 sont caractérisées par un gel partiel des dépenses d'investissement en prévision de la mise en place d'un plan informatique, pour lequel ont été effectuées des demandes de subvention restées sans réponse en raison de l'instabilité politique et budgétaire de la France.

Dépenses d'investissement 2011 à 2024 + prévisionnel 2025

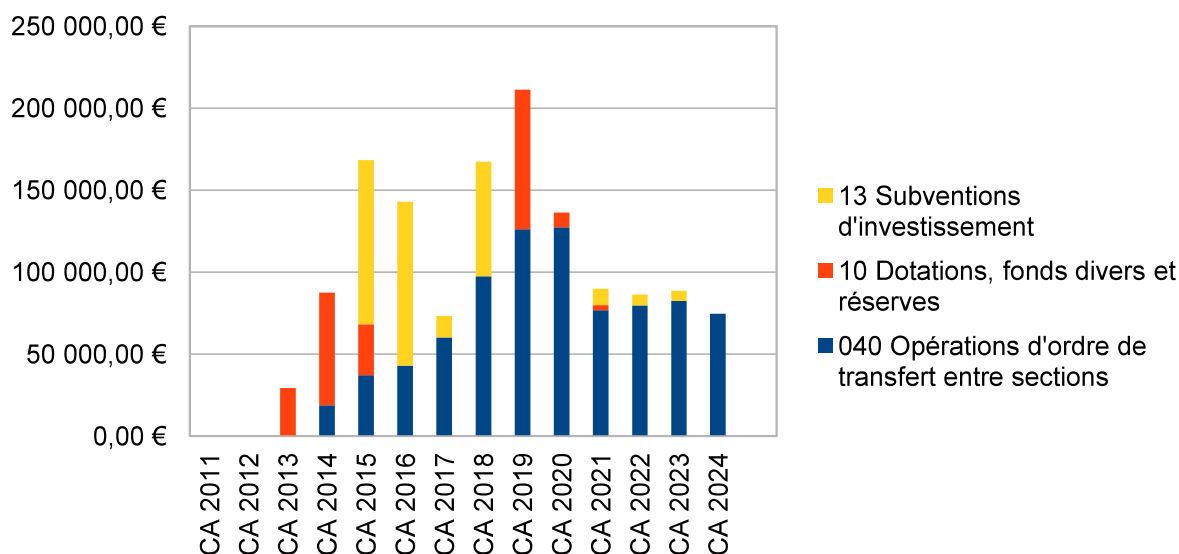


2.2.2 Les recettes d'investissement

Elles sont composées de l'autofinancement, des amortissements et d'éventuelles subventions.

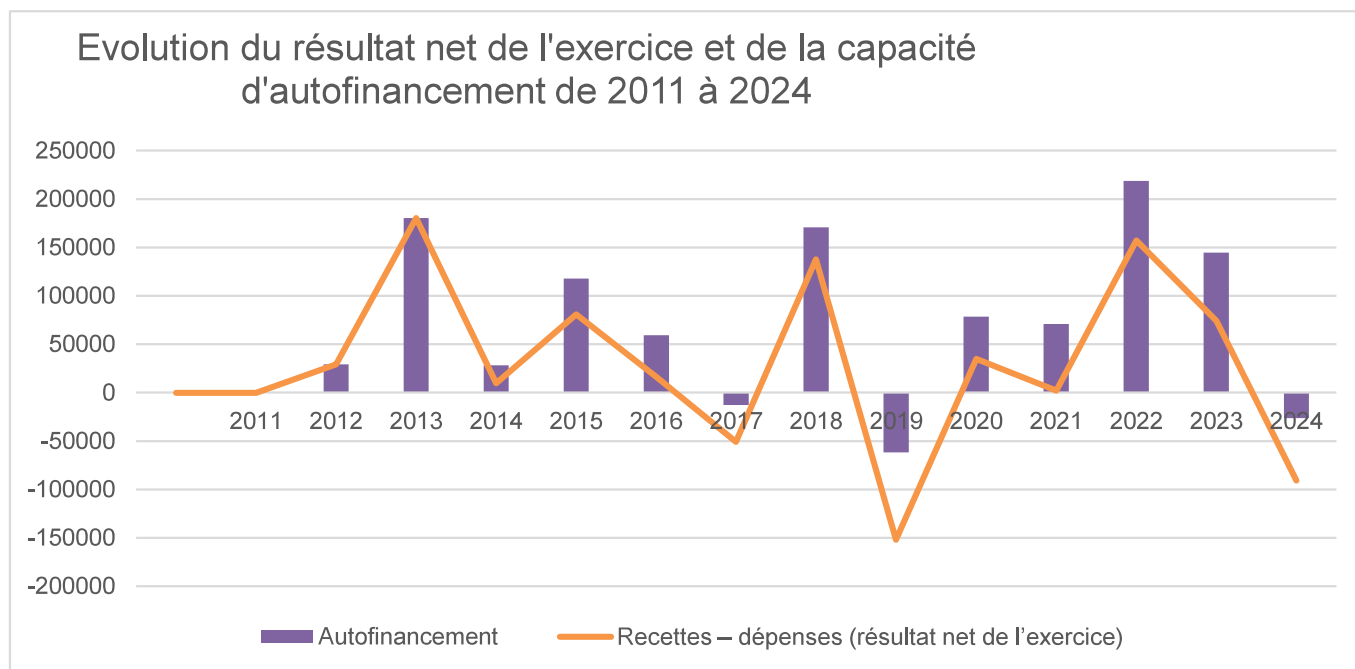
Une augmentation ponctuelle de ces recettes peut être constatée lorsqu'un projet particulier d'investissement est financé par des subventions (par exemple, l'informatique en 2018, le développement numérique en 2021 ou l'acquisition d'un massicot électronique en 2022-2023).

Recettes d'investissement hors résultat 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



2.2.3 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est en baisse depuis 2023, du fait d'une diminution du résultat net de l'exercice et du montant des dotations aux amortissements.



2.3 Ratios, capacité financière

2.3.1 Ratios budgétaires

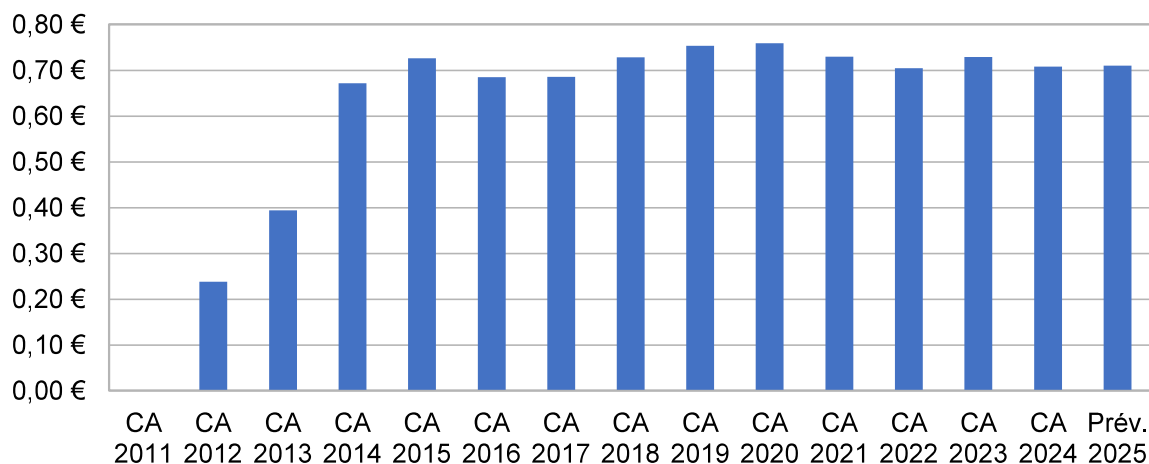
Ne seront ici retenus que les ratios excluant le critère de population car non représentatif pour l'école.

2.3.1.1 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ce ratio varie peu depuis 2014, année du transfert de la majorité du personnel de la Ville vers l'ESA.

Il signifie, par exemple pour 2024, que sur 1€ dépensé, 0,71€ sont des charges de personnel (contre 0,73€ en 2023).

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement - 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



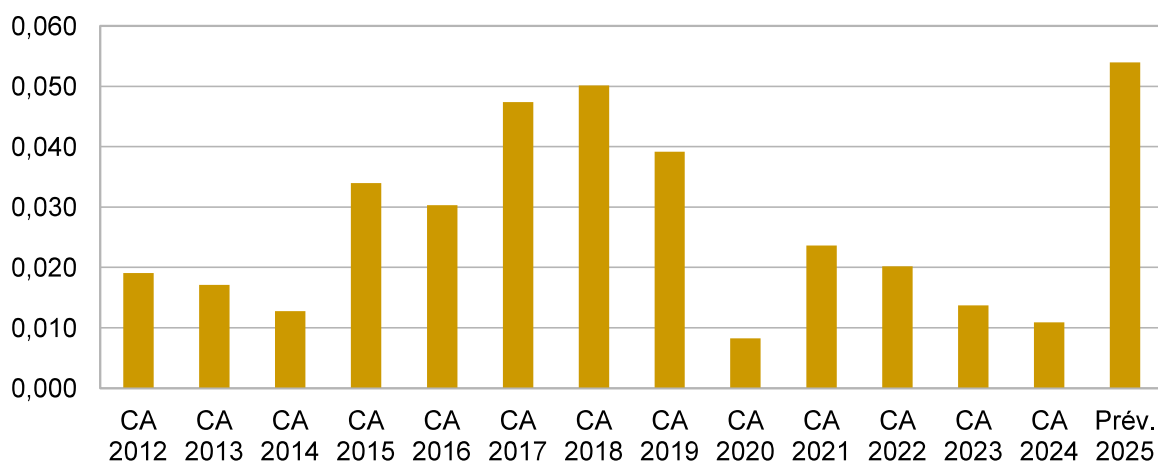
2.3.1.2 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio permet de mesurer le poids relatif de l'investissement au sein du budget ; le taux d'équipement.

Il est globalement stable, avec une légère progression sur la période 2011-2018 et une baisse en 2019-2020.

En 2020, ce taux était très bas, puisque sur 1€ de recettes de fonctionnement, 0,008€ aura été affecté à des dépenses réelles d'investissement. Une augmentation significative a été constatée en 2021 et maintenue en 2022, pour tendre, en 2025, vers son niveau de 2018 (0,054€ de dépenses réelles d'investissement pour 1€ de recettes réelles de fonctionnement).

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement - 2011 à 2024 + prévisionnel 2025

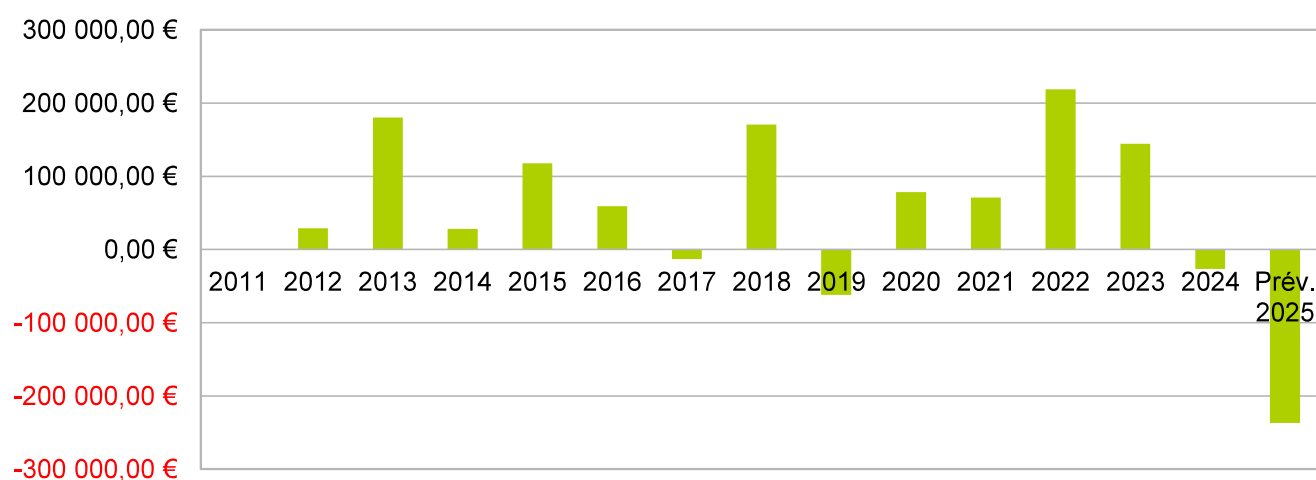


2.3.2 Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'ESA n'étant pas endettée, les épargnes de gestion, brute et nette sont identiques.

Epargne de gestion/brute/nette - 2011 à 2024 + prévisionnel 2025



Sa baisse pour 2019 est notamment due à celle de la contribution de la Ville afin d'atteindre son niveau de 2017.

En 2020, l'effort de gestion effectué afin d'absorber cette diminution, et la baisse d'activité de l'école liée au Covid ont permis de repasser en positif, jusqu'en 2023.

Les prévisions pour 2025 sont très inquiétantes et dépendront du résultat net qui se dégagera en fin d'exercice.

3 Situation en 2024 (chiffres en attente de croisement avec les comptes du comptable public)

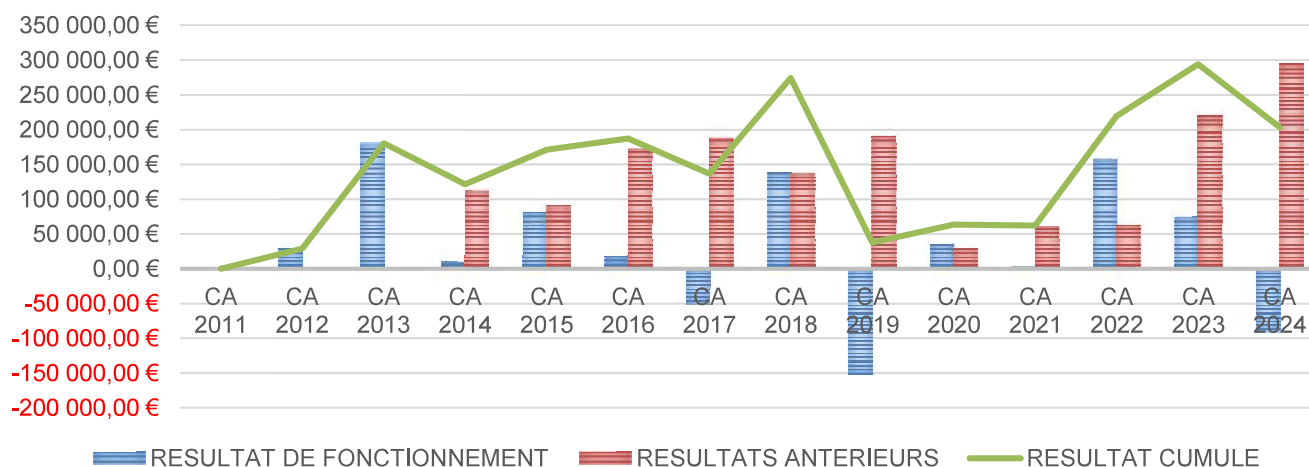
3.1 Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2024
011	Charges à caractère général	861 042,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 404 530,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 618,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 094,35 €
67	Charges exceptionnelles	27 033,05 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 469 317,97 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	294 005,37
013	Atténuations de charges	12 952,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 134,41 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 783,53 €
73	Impôts et taxes	7 701,46 €
74	Dotations, subventions et participations	3 131 407,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 837,15 €
77	Produits exceptionnels	796,33 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 378 612,31 €
Résultat exercice 2024		-90 705,66 €
Résultat antérieur		294 005,37 €
Résultat de clôture		203 299,71 €

Si le résultat cumulé de fonctionnement de 2024 est positif (+ 203 299,71€), celui de l'exercice est négatif (- 90 705,66€), et ce malgré le fait que ce budget ait été pensé dans une démarche de sobriété financière, dans une logique de compensations internes, destinée à contenir l'impact de l'inflation et de l'augmentation réglementaire de la masse salariale.

Ce résultat de clôture positif est donc à nuancer.

EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2024



De plus, certaines dotations fléchées comme la mobilité internationale et Erasmus n'ont pas été utilisées dans leur totalité car elles concernent une année scolaire et pas civile. Ces crédits (69 815,34€) seront donc reportés sur 2024 lors de l'affectation du résultat.

Il s'agit de :

- Erasmus : 42 865€
- Projet Entre Serras : 8 421€
- Participation Zirlib pour le projet de centre d'art en EHPAD : 17 865€
- Aide à la mobilité internationale : 21 709€
- Culture Pro : 12 343€
- Locus Sonus Vitae : 3 000€
- Subvention DRAC Accompagnement santé étudiante – VHSS : 3 300€

Le résultat affectable à d'autres dépenses, sur l'exercice 2025, n'est donc que de 93 795€.

Les recettes sont globalement stables. Les variations significatives par rapport à 2023 sont :

- Une augmentation des recettes propres (droits d'inscription) de plus de 32 000€
- Une subvention de fonctionnement exceptionnelle de la ville d'Aix (+ 16 000€)
- Une subvention de 30 000€ au titre de Culture Pro (même montant qu'en 2023)
- Une subvention de la Ville pour la Biennale (+ 32 520€)
- Des subventions et participations de partenaires (CNRS, Zirlib, autres ESA...)

La taxe d'apprentissage perçue par l'école est en nette augmentation (de 3 384,88€ en 2023 à près de 7 701€ en 2024). Ceci s'explique par la mise en place d'une politique de prospection et de la nouvelle plateforme Soltéa qui permet aux entreprises de choisir plus facilement les établissements auxquels elles souhaitent reverser leur taxe.

3.2 Section d'investissement

		CA 2024	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 134,41 €	
041	Opérations patrimoniales	7 200,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	
16	Emprunts et dette assimilées	0,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	26 962,20 €	8 208,00€
21	Immobilisations corporelles	9 857,67 €	13 727,16 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	2 000,90
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		54 154,28 €	23 936,06 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
024	Produits de cessions	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 618,00 €	
041	Opérations patrimoniales	7 200,00€	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	437,39€	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		82 255,39 €	0,00 €

Résultat exercice 2024	28 101,11 €
Résultat antérieur	69 113,73 €
Résultat de clôture	97 214,84 €

Le résultat cumulé est positif : 97 214,84€. Les restes à réaliser s'élèvent à 23 936€ en dépenses uniquement. Il n'y a donc pas de besoin de financement.

Parmi les dépenses effectuées en investissement en 2024, sont à noter :

- les reprises sur subventions (10 134€)
- l'acquisition du logiciel de la pédagogie (14 784€)
- la mise en place de la dématérialisation des actes pour signature et envoi au contrôle de légalité (2 040€)

- le développement du nouveau site internet (10 068€)
- l'équipement des ateliers pédagogiques (3 456€)
- des outillages pour le service technique (1 118€)
- divers équipements informatiques (2302€)
- des rideaux pour le Studio (1 873€)

Les recettes d'investissement étaient composées des transferts de crédits de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements et du résultat d'investissement 2023).

4 Les orientations 2025

Le budget primitif 2025 sera soumis au conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2025.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

4.1 Définition des priorités 2025

4.1.1 En section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Charges à caractère général	847 963,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 458 651,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 221,44 €
65	Autres charges de gestion courante	155 320,32 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 544 656,10 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	203 299,71 €
013	Atténuations de charges	14 878,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 801,00 €
73	Impôts et taxes	9 208,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 979 770,60 €
75	Autres produits de gestion courante	10 941,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 433 849,27 €

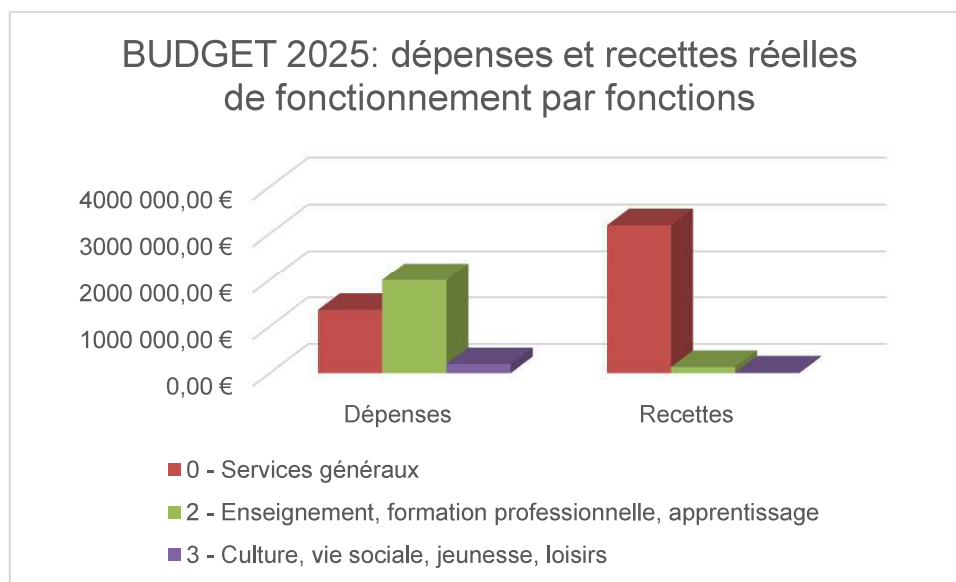
Malgré des choix budgétaires importants avec notamment la réduction de certains postes de dépenses à caractère général ou la décision de décaler certains recrutements, des financements de partenaires extérieurs importants, la section de fonctionnement n'atteint pas l'équilibre. Elle présente un déséquilibre de plus de 110 000€.

La capacité de financement actuelle de l'ESAAix ne permet donc pas d'assurer l'activité pédagogique de l'année universitaire 2024-2025 dans les meilleures conditions. En effet, les charges croissantes auxquelles elle doit faire face avec des financements constants sont de plus en plus difficile à absorber.

Les différences notables par rapport à l'exercice précédent sont :

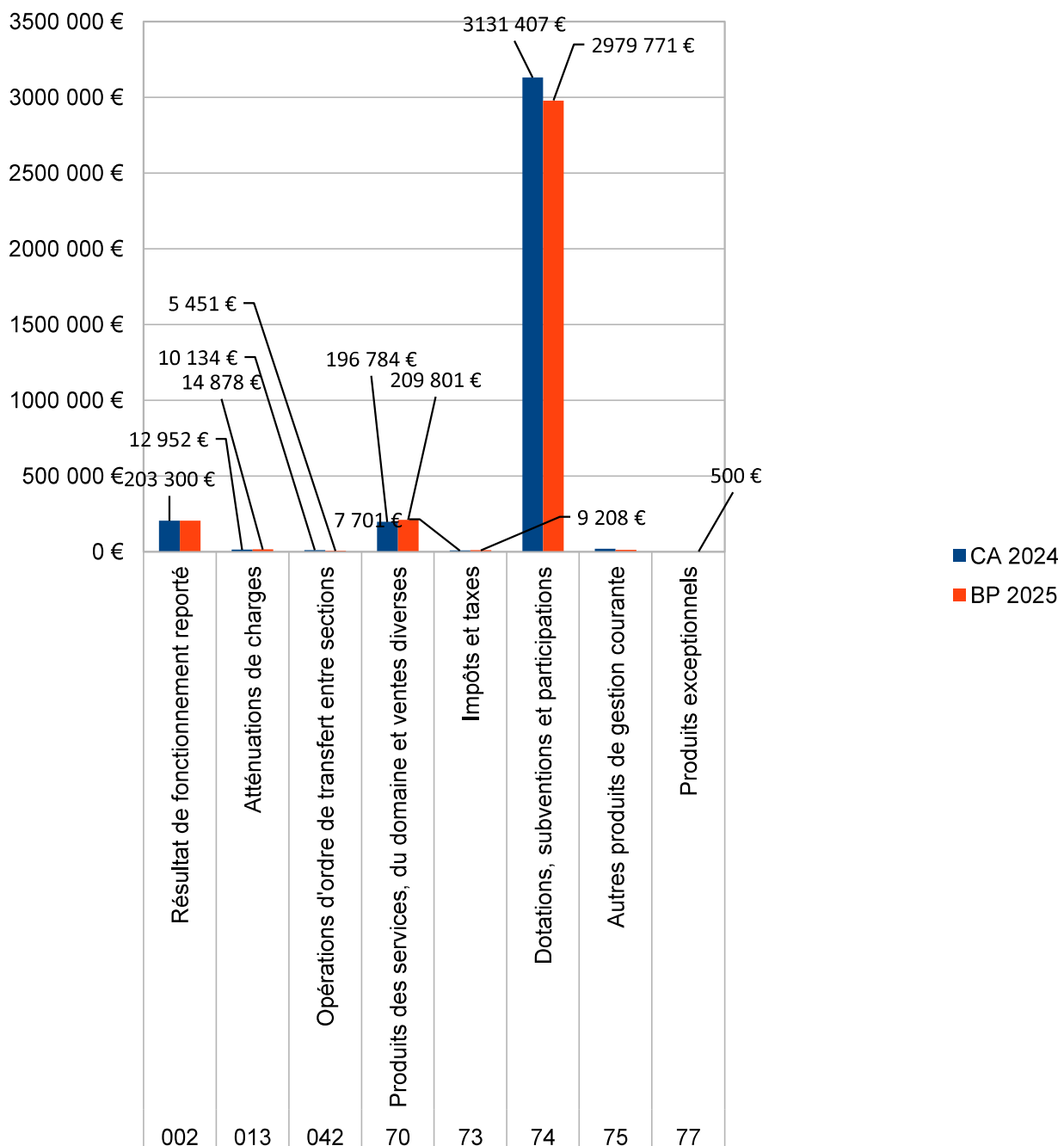
- Plus de 90 000€ de résultat en moins
- Diminution globale des charges à caractère générales de 40 000€
- Augmentation de la redevance du bâtiment de 23 000€, soit 447 647€ au total
- Augmentation contenue des charges de personnel de 25 000€ dont inscription de l'augmentation du taux de cotisation retraite d'environ 40 000€ (en attente d'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale), gel de 2 postes sur une partie de l'année
- Augmentation des versements de bourses aux étudiants de 61 000€ en majorité financées par des subventions externes
- Augmentation de près de 8 000€ des dotations aux amortissements

Le passage à la norme comptable M57 permet de bénéficier d'une répartition du budget par fonctions. Ainsi, 3 fonctions principales se dégagent :

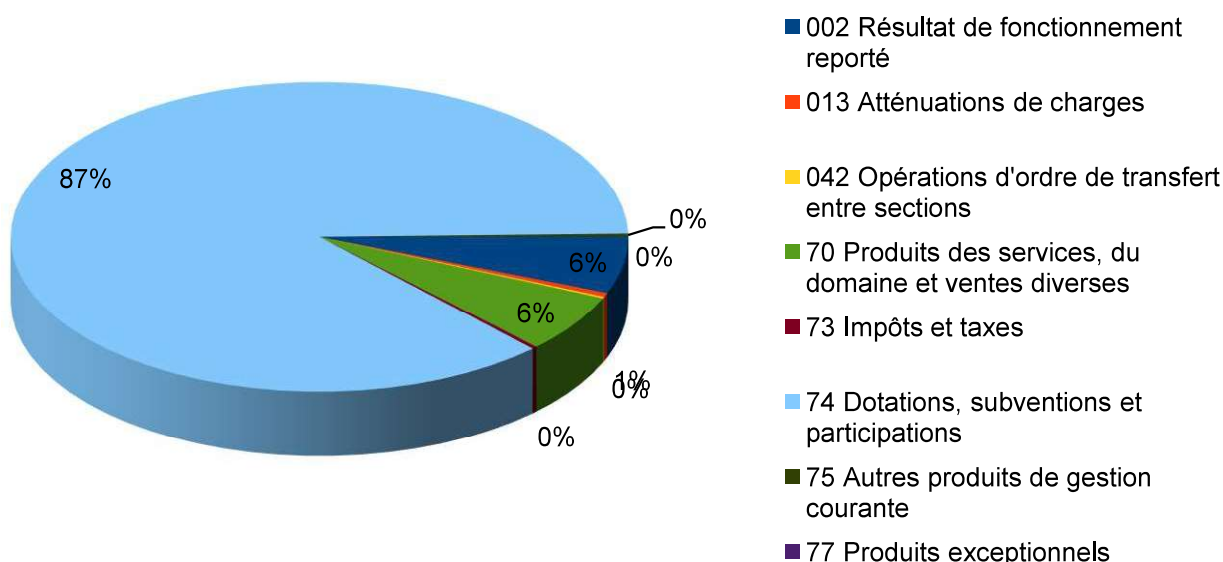


4.1.1.1 Les recettes

Recettes de fonctionnement 2024/2025



Recettes de fonctionnement 2025



Le résultat 2024 est un élément important d'équilibrage du budget primitif.

Les autres recettes de fonctionnement devraient globalement être stables, avec notamment le maintien du montant de la contribution de la Ville et des contributions de base et complémentaire de la DRAC de 230 000€.

La subvention Erasmus+ dans le cadre de la convention 2025-2027 n'a pas encore été notifiée.

Des demandes de subventions seront faites, notamment pour le projet Rouvrir le monde.

Les dotations, subventions et participations représenteront 86,78 % du total des recettes.

Le laboratoire Locus Sonus Vitae devrait bénéficier, en plus de la subvention annuelle de la DRAC de 20 000€, de financements de la part du CNRS pour une résidence, ainsi que d'aides à la production.

Les nouveaux montants des frais d'inscription des étudiants, validés par le conseil sont appliqués depuis l'année universitaire 2022-2023.

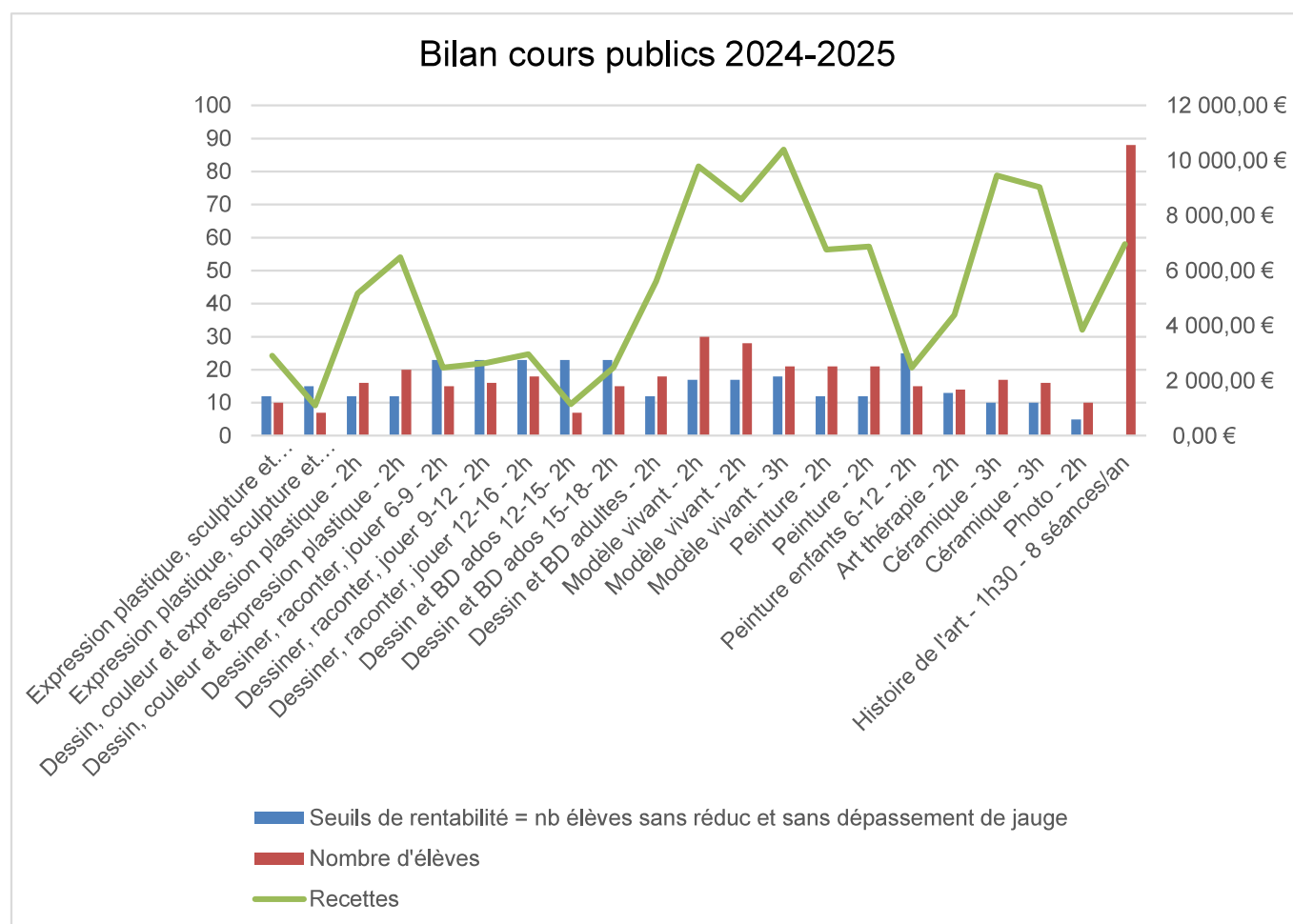
Le nombre d'étudiants pour l'année universitaire 2024-2025 s'élève à 174, dont 5 en césure et des étudiants Erasmus entrants, répartis comme suit :

- 38 en année 1
- 40 en année 2
- 39 en année 3
- 24 en année 4

- 23 en année 5
- 10 en année 6

Il est également à noter le nombre croissant d'élèves des cours publics (423 pour 2024/2025).

Pour l'année scolaire 2024-2025, les cours publics génèrent un solde créditeur de près de 19 000€, soit 17% d'excédents, charges de personnel et charges à caractère général comprises.



Les droits d'inscription aux cours publics seront réévalués pour l'année scolaire 2025-2026, et de nouvelles recettes devraient être générées par la mise en place de stages à destination du public amateur durant les vacances scolaires qui débute cette année.

Malgré la limitation des possibilités de mise à disposition des espaces de l'école moyennant le paiement d'une redevance par l'occupation de l'amphithéâtre par l'Institut de l'Image depuis septembre 2023 il sera été inscrit des recettes à hauteur de 2 000€ au budget primitif. Les bâtiments de l'école sont en effet à présent répertoriés

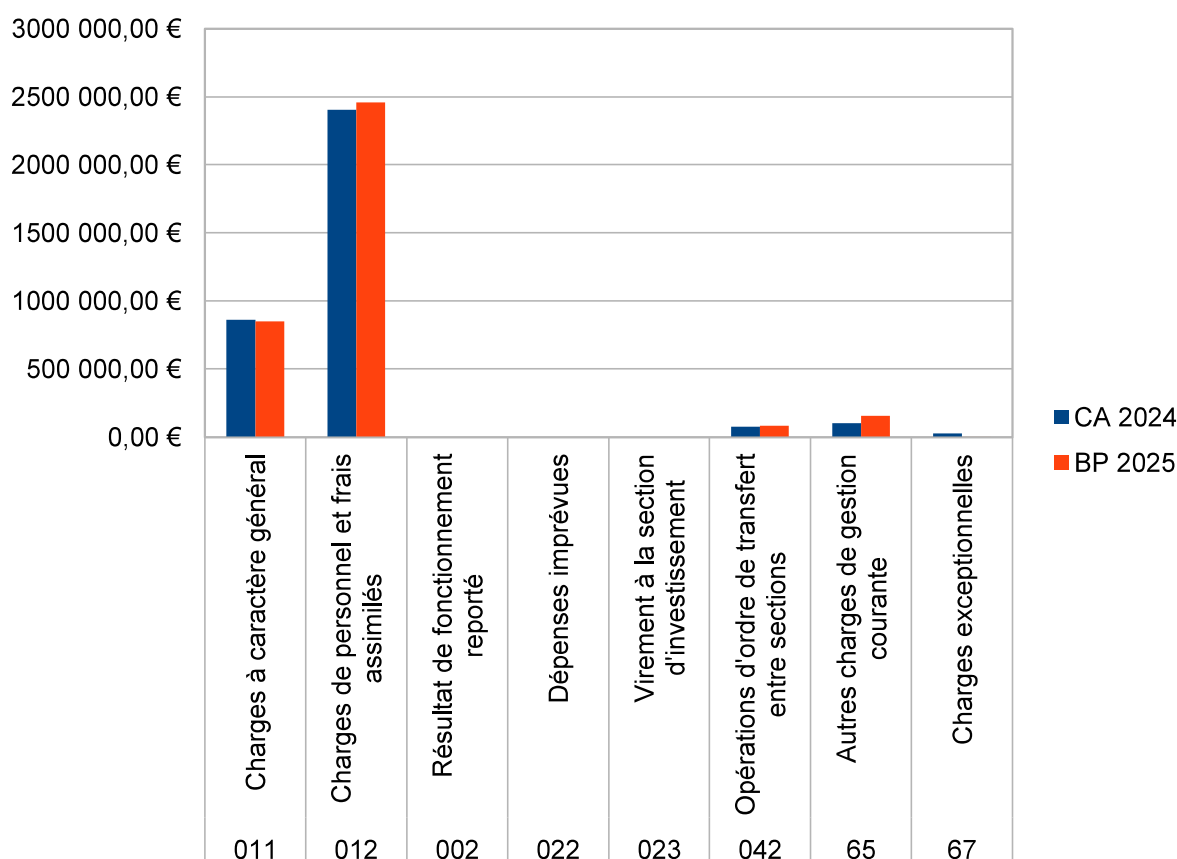
comme lieux possibles de tournage de films/séries au bureau du cinéma de la Direction de la communication, service évènementiel de la ville d'Aix.

Un travail de prospection est également mis en place afin d'améliorer les participations de partenaires extérieurs sur des projets structurants conciliant attractivité du territoire et développement de l'image de marque de l'école, la perception de la taxe d'apprentissage, le mécénat de projet et les financements européens.

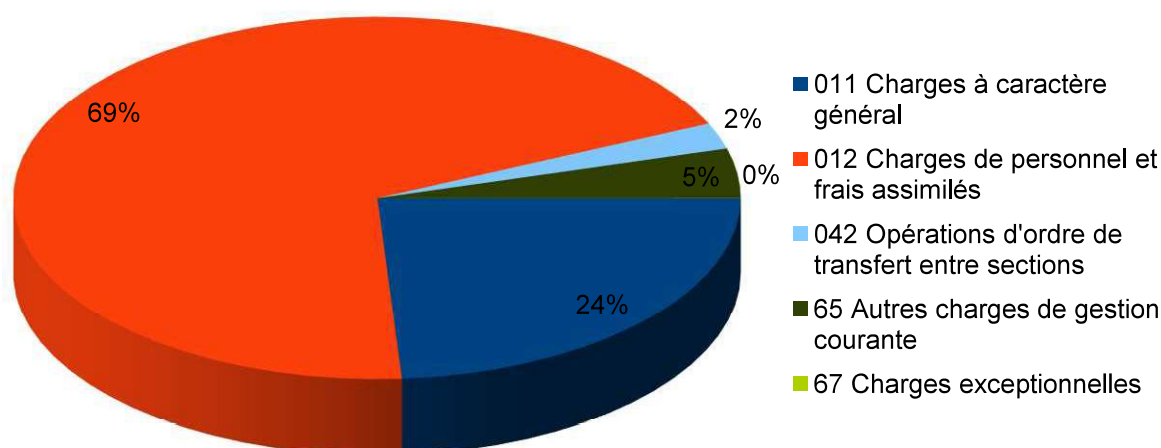
4.1.1.2 Les dépenses

La révision de redevance d'occupation du bâtiment, d'un montant de plus de 23 000€ va faire l'objet d'une demande d'exonération exceptionnelle auprès de la Ville. En effet, l'état dégradé du bâtiment, sa mauvaise isolation augmente significativement les frais de chauffage et les différents travaux d'entretien qui en découlent.

Dépenses de fonctionnement 2024/2025



Dépenses de fonctionnement 2025



Une gestion rigoureuse des dépenses et d'importants efforts de gestion, réalisés depuis 2022, seront poursuivis en 2025, afin de limiter l'impact de l'inflation et des augmentations de charges de personnel sur le budget (anticipation et prévision au plus juste des projets pédagogiques, mise en place d'un groupement d'achats aixois, campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique, dans un but économique et écologique...).

D'autres postes qui concernent des fournitures et matières indispensables à l'activité de l'école font les frais de l'inflation : bois, papier, composants électroniques....

La révision de la redevance d'occupation du bâtiment, indexée sur l'indice du coût de la construction, s'élèvera à plus de 23 000€. Depuis 2016, son montant est ainsi passé de 332 822€ à 447 647€ ; soit près de 115 000€ d'augmentation, sans revalorisation de la contribution versée par la ville d'Aix (hors subvention de fonctionnement exceptionnelle de 16 000€ en 2024).

Afin de tendre vers l'équilibre, les charges à caractère général ont été diminuées de 4,13%. Les dépenses à caractère général liées à la pédagogie ont été globalement diminuées de près de 10% par rapport à 2024.

Suite aux augmentations du taux du SMIC, du taux de cotisation patronale prévisionnelle de la CNRACL, et en prenant en compte le glissement vieillesse technicité (environ 28 000€), les charges prévisionnelles de personnel sont également en augmentation de plus de 2,25% par rapport à 2024 et représentent plus de 69% du budget. Les effectifs sont stables ; 2024 a enregistré un départ à la retraite (en cours de remplacement), une fin de CDI (remplacé), une mutation et un départ en disponibilité.

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 0,71 (sur 1€ de dépenses réelles, 0,71€ concernent la masse salariale).

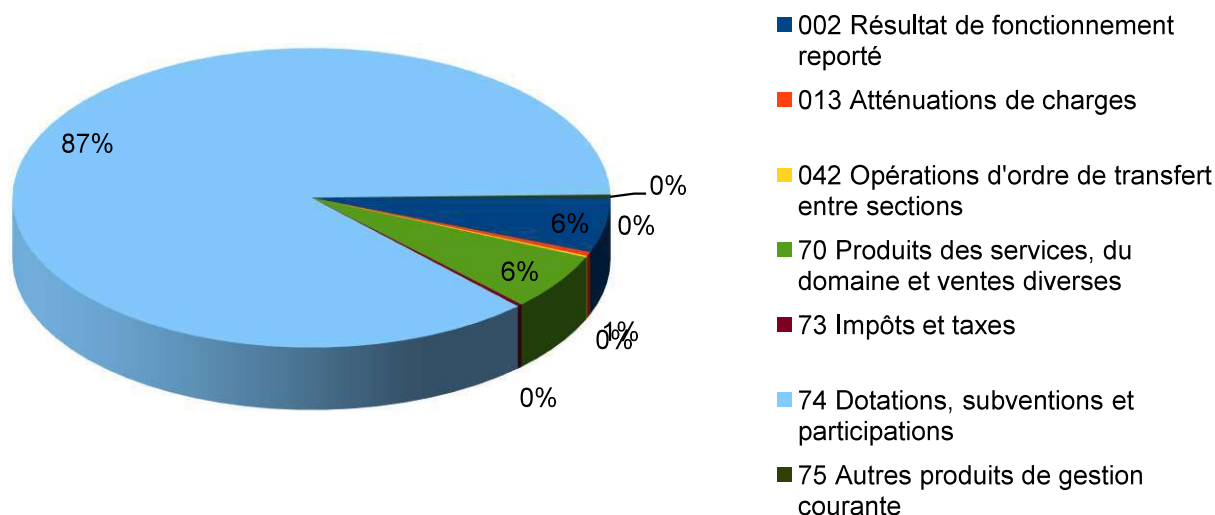
Le montant affecté aux bourses destinées aux étudiants s'élève à 126 365€, et est principalement financé par des crédits fléchés. Ce montant sera ajusté lors d'une décision modificative en fonction des notifications de financement (Erasmus, aide à la mobilité internationale...).

4.1.2 En section d'investissement

INVESTISSEMENT		BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €
20	Immobilisations incorporelles	19 708,00 €
21	Immobilisations corporelles	149 776,42 €
23	Immobilisations en cours	4 500,90 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		179 436,28 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 214,84 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 221,44 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		179 436,28 €

4.1.2.1 Recettes

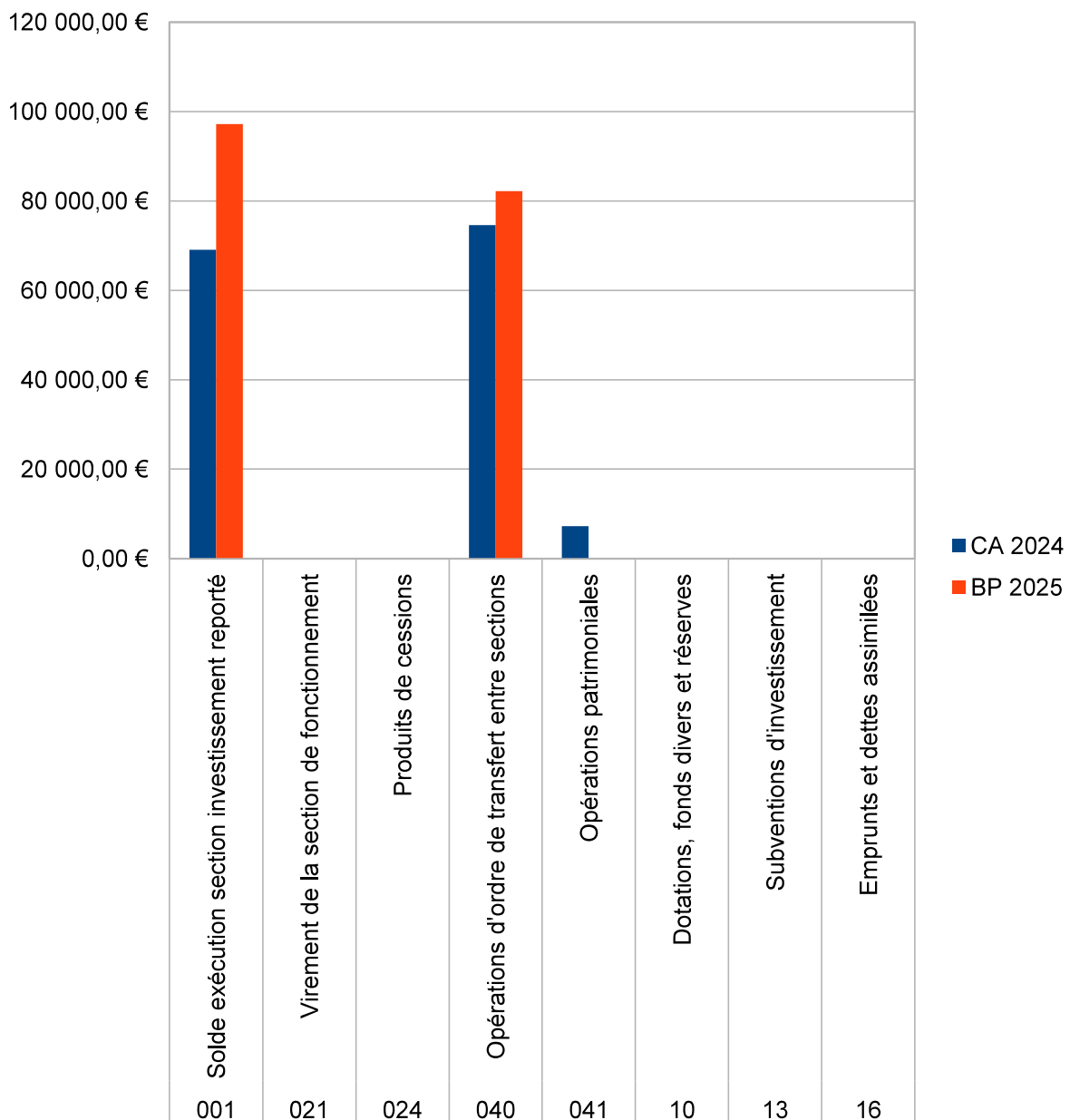
Recettes de fonctionnement 2025



Les recettes d'investissement seront composées uniquement de l'autofinancement (résultat 2024 + dotations aux amortissements).

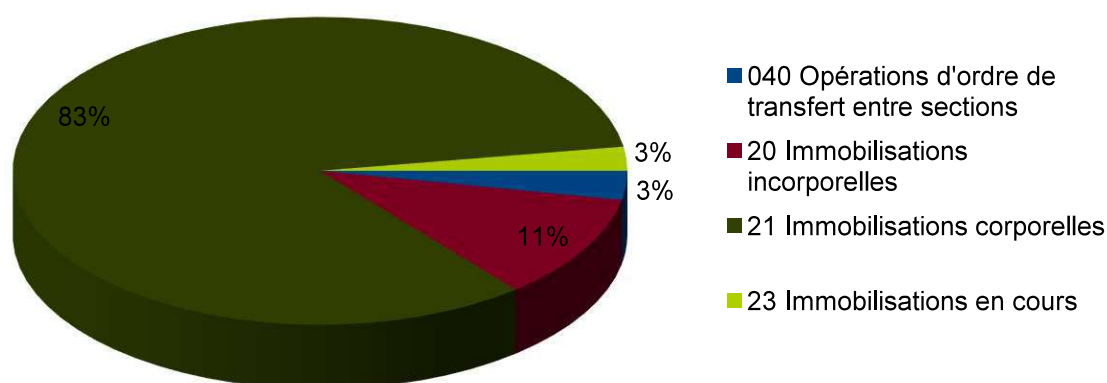
Des demandes de subvention sont en cours depuis l'an dernier, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la ville d'Aix afin de financer le plan informatique 2024-2025.

Recettes d'investissement 2024/2025



4.1.2.2 Dépenses

Dépenses d'investissement 2025



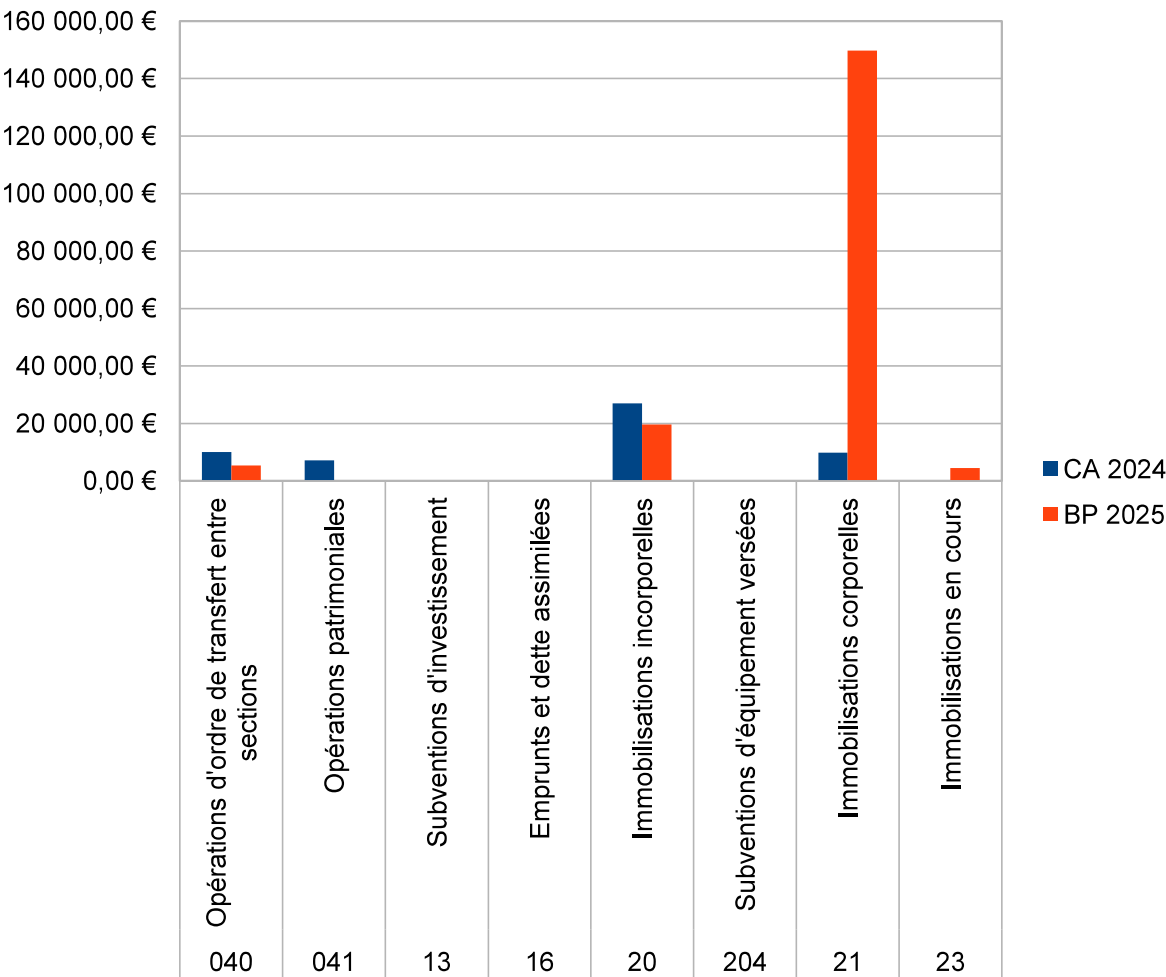
Les dépenses d'investissement seront principalement composées :

- Des reprises sur subventions (5 451€)
- Des frais de recherche et de développement du laboratoire de recherche Locus Sonus Vitae (1 500€)
- De restes à réaliser 2024 pour l'acquisition du logiciel pédagogique Ganesh (8 208€)
- De l'achat de lecteurs multimédias et de vidéoprojecteurs grand angle pour la régie (1 500€)
- De l'achat de mobilier pour les étudiants et le personnel (4 000€)
- D'une réserve pour les dépenses d'investissement non encore identifiées : matériel technique, installations dans l'école... (51 450€)
- D'une réserve pour le plan informatique, dans l'attente des notifications de subventions (75 000€)

L'enveloppe destinée aux ateliers sera fixée après répartition des crédits mis en réserve.

Le ratio dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement sera de 0.054 (sur 1€ de recettes réelles de fonctionnement, 0,054€ sont affectés aux dépenses d'investissement).

Dépenses d'investissement 2024/2025



5 Tendances budgétaires et grandes orientations de l'école

La structuration du budget 2025 répond avant tout à la volonté de la direction d'assurer un service d'enseignement supérieur d'excellence et de participer au rayonnement culturel de la ville d'Aix auprès de tous les types de publics.

Les orientations et choix budgétaires s'inscrivent donc totalement dans les objectifs pour lesquels l'école s'est engagée et qui sont mis en évidence au sein de son document stratégique pluriannuel (procédure d'accréditation – HCERES), à savoir :

- Structurer la démarche qualité pédagogique
- Renforcer l'insertion professionnelle
- Assurer la soutenabilité budgétaire et financière
- Apporter un soutien logistique aux différentes fonctions supports pour une meilleure lisibilité du travail réalisé (interne et externe)

L'école s'est également engagée auprès de la ville d'Aix-en-Provence dans la convention d'engagements 2024-2026 sur les axes suivants, qui s'accordent et complètent les objectifs ci-dessus :

- Encourager le rayonnement national et international, ainsi que l'excellence de l'enseignement artistique
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle dans les domaines des arts visuels, des arts numériques ainsi que l'accompagnement d'artistes émergents nationaux et internationaux
- Soutenir l'effort d'aménagement culturel du territoire par le développement de partenariats
- Contribuer à la diffusion de propositions artistiques de qualité en direction des publics les plus larges et les plus variés
- Développer des actions de médiation et de sensibilisation participant à la création de liens et de cohésion sociale

Malgré les difficultés financières, la gestion engagée et la recherche permanente de l'optimisation de la dépense jusqu'ici tendent à permettre à l'école de maintenir la qualité des services rendus et l'image de l'école. Cependant, il apparaît très difficile d'équilibrer la section de fonctionnement cette année.

Le risque étant que les contraintes budgétaires aboutissent à une réduction plus importante du budget de la pédagogie, mais également de celui du personnel, qui constitue la plus grande partie du budget. La conséquence immédiate de coupes budgétaires serait une difficulté, voire une incapacité à maintenir le niveau d'excellence de l'école en termes d'enseignement et de rayonnement artistique au niveau local, national et international. Cela engendrerait à plus long terme de ne plus pouvoir assurer les missions d'enseignement supérieur en art dans lesquelles l'école est engagée.

Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est présenté est en déséquilibre au niveau de la section de fonctionnement, un équilibre reste donc à trouver pour l'exercice 2025 d'ici mars.

Le budget primitif 2025 sera soumis au conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2025.